



**ASSEMBLEE GENERALE de la SFAP**  
**ORDRE DU JOUR**  
**Congrès de la SFAP**  
**Lille**  
**Judi 19 juin 2025 de 12h30 à 13h45.**

**12 h 45 Emargement et accueil des participants**

**13h Ouverture** de l'assemblée générale par Claire Fourcade, Présidente

- **Rapport moral**, Claire Fourcade, Présidente
- **Résultat du vote par internet pour l'élection des nouveaux administrateurs**
- **Rapport d'activité** de l'exercice 2024, Hubert Thieurmél, Secrétaire du Bureau
- **Rapport de gestion et financier** de l'exercice 2024, Christianne Roy et Emmanuel Judde de Larivière, Trésorière et Trésorier adjoint
- **Rapports des Commissaires aux Comptes** sur l'exercice 2024
- **Présentation du budget 2025**
- Question(s) diverse(s) et discussion
- **Vote des résolutions**

**PROJET DE RÉSOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE** (*majorité simple requise*)

**Les résolutions suivantes sont soumises au vote :**

- **Résolution 1** L'assemblée générale donne quitus à la Présidente sur le rapport moral.
- **Résolution 2** L'assemblée générale approuve le rapport d'activité de l'exercice 2024.
- **Résolution 3** L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels (bilan, annexe légale comprenant notamment le compte d'emploi des ressources, rapport de gestion), et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2024 qui se soldent par un résultat excédentaire de 263 255 €.
- **Résolution 4** L'assemblée générale constate le bénéfice de 263 255 € et décide d'affecter ce résultat à hauteur de 263255 € en « report à nouveau » qui reste disponible.
- **Résolution 5** : l'assemblée générale approuve le budget 2025 proposé par le CA et qui se solde par un résultat à -197 903 €.
- **Résolution 6** L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes approuve ces rapports et les conventions réglementées mentionnées.
- **Résolution 7** L'assemblée générale donne quitus aux membres du conseil d'administration de leur gestion pour l'exercice 2024.
- **Résolution 8** : l'assemblée générale approuve la nouvelle grille tarifaire des adhésions 2025 qui reste inchangé.
- **Résolution 9** : L'Assemblée générale décide de nommer au Conseil d'Administration les nouveaux administrateurs qui ont été soumis au vote pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice 2027.

- **Résolution 10** : L'Assemblée générale valide la cooptation de Marie-Martine Georges au poste d'administrateur collège des associations de bénévoles (mandat 2024-2027). Cette cooptation sera remise au vote pour les élections de 2026 pour couvrir la fin du mandat en cours.
- **Résolution 11** : Tout pouvoir est donné aux personnes dûment habilitées pour procéder aux mesures de déclaration et de publicité légales et réglementaires.

Fin de l'Assemblée générale à 13h45

#### **Documents mis à disposition (article 46 du règlement)**

Après examen par le Conseil d'administration, le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier sont tenus à la disposition des membres dans les mêmes délais que la convocation et envoyés sur simple demande à ceux qui le souhaitent.

#### **Expression du vote (article 8 des statuts et article 44 du règlement)**

- Sont électeurs les membres fondateurs, les membres d'honneur et les adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2024, les membres fondateurs et les membres d'honneur. Ils votent pour l'ensemble des résolutions. Les nouveaux membres validés en commission d'adhésion et en conseil d'administration ayant versé leur cotisation entre le 1er janvier 2025 et la date de convocation de l'AG (12 mai 2025) sont invités à participer au vote.
- Les adhérents individuels disposent d'1 voix.
- Les personnes morales disposent de 2 voix.
- Chaque membre présent ne peut disposer de plus de 5 pouvoirs en plus du sien